

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 9 h 30 à la salle polyvalente des Salles sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 5	13
Total des voix : 16		

Date de convocation
13/10/2022

Délibération
n°22_10_B8_08

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Philippe MARANGES** (Castellane)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Romain COLIN** (Moustiers Ste Marie) à **Bernard CLAP** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER** ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Jacques ESPITALIER** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Antoine FAURE** ;

Poste chargée de projet risque inondation – Animation du PAPI Verdon année 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la délibération du Bureau en date du 20 mai 2021 approuvant le portage de la démarche PAPI Verdon par le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, sur proposition de la formation GEMAPI du 10 mai 2021,

Le Président expose,

En 2020, impulsée par la communauté de communes Alpes Provence Verdon qui mettait en avant ses difficultés à financer la compétence GEMAPI avec l'unique recours à la taxe (territoire rural et peu peuplé, en zone de montagne avec de forts enjeux sur la PI), une réflexion a été menée avec les élus du syndicat mixte du Parc sur l'opportunité de porter un PAPI.

Le démarrage de la démarche PAPI a été validée en formation GEMAPI du comité syndical en date du 10 mai 2021 et en bureau du syndicat mixte le 20 mai 2021.

Une première demande de subvention Etat a été demandée en mars 2022 pour financer un poste pour l'animation du PAPI (par la chargée de projet risque inondation). Cette demande de subvention doit être renouvelée pour 2023. Les objectifs du poste sont les suivants :

Elaboration et mise en œuvre du Programme d'Etudes Préalables au PAPI :

- Finalisation du diagnostic du risque inondation sur le bassin versant : recueil des relectures, réunions de travail avec les intercommunalités principalement concernées, avec les services de l'Etat (DDT04, DDTM83, DDTM06, DREAL), validation du diagnostic ;
- Elaboration de la stratégie et du plan d'action du Programme d'Etudes Préalables (PEP) du PAPI : sur la base du diagnostic et en concertation avec les services de l'Etat et les acteurs du territoire (intercommunalités, communes) ;
- Concertation et consultation du public et des partenaires sur le dossier en phase de finalisation ;
- Réflexion sur la manière d'associer les acteurs de l'urbanisme à la démarche ;
- Dépôt et suivi de l'instruction du dossier de Programme d'Etudes Préalables ;
- Demande de subventions, mise en œuvre et suivi des premières études/actions du PEP en concertation avec les acteurs concernés.

Reconnaissance et gestion des systèmes d'endiguement (d'amont en aval) :

- Colmars – digue de la Lance : suivi de la mise à jour de l'étude de dangers, réflexion avec la commune et la CCAPV sur le niveau de protection, zone protégée et linéaire à classer, réflexion sur les travaux de confortement à venir, formaliser le document d'organisation avec notamment l'organisation pour la gestion en crue, concertation avec la commune pour l'organisation pour la gestion en crue, suivi de la signature des conventions de mise à disposition avec les propriétaires, dépôt du dossier d'autorisation en système d'endiguement ;
- Beauvezer- digue des Relarguiers : suivi de la fin des travaux de confortement de la digue, suivi de la mise à jour de l'étude de dangers, réflexion avec la commune et la CCAPV sur le niveau de protection, zone protégée et linéaire à classer, formaliser le document d'organisation avec notamment l'organisation pour la gestion en crue, concertation avec la commune pour l'organisation pour la gestion en crue, dépôt du dossier d'autorisation en système d'endiguement ;
- Castellane – digue de la Barricade : suivi de la mise à jour de l'étude de dangers, réflexion avec la commune et la CCAPV sur le niveau de protection, zone protégée et linéaire à classer, formaliser le document d'organisation avec notamment l'organisation pour la gestion en crue, concertation avec la commune pour l'organisation pour la gestion en crue, dépôt du dossier d'autorisation en système d'endiguement ;
- Gréoux-les-Bains : lancement et suivi de l'étude de dangers de la digue de Gréoux ;
- Vinon-sur-Verdon : suivi de l'instruction du dossier d'autorisation de système d'endiguement, suivi de la mise en place de Servitude d'Utilité Publique pour la maîtrise foncière des digues, poursuite de l'organisation avec la mairie pour la mission de surveillance en crue (lien avec le PCS, installation de repères de crues et d'une échelle limnimétrique), lien avec EDF pour la transmission d'information des débits déversés en crue, réflexion sur les travaux de confortement à venir avec la commune et DLVA.

Autres projets :

- Restauration du Verdon à La Fouix d'Allos : définition du stage de l'école de paysage, rédaction du cahier des charges pour la maîtrise d'œuvre du projet de restauration, puis suivi de la mission ;
- Restauration de la continuité au seuil de Méouilles à Saint-André-les-Alpes : suivi des comités de pilotage menés par EDF.

Actions à l'échelle du bassin versant (dans le cadre des fiches actions PEP du PAPI, Axe 2&3) :

- Réflexion sur le rôle de l'EPAGE en période de crue : veille hydrologique (lien Predict, Météo France, APIC, Vigicrue et Vigicrues Flash, Rhytmme, contact Préfecture et EDF) ;
- Réflexion sur la mise en place d'outils pour les communes, pour faciliter la surveillance des ouvrages en crue, la mise en œuvre des PCS (alerte et gestion de crise) ;
- Mise en place d'exercices de crues pour les communes dotées de PCS.

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 :

Coût total TTC :47 142 €

Subvention Etat demandée (50 % sur la période) :23 571 €

Autofinancement :23 571 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que décrits ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Pour extrait conforme

